

Nommer le territoire, forger l'État

Les infrastructures de la conscience nationale.

Quand un État accède à l'indépendance, il hérite d'un territoire que quelqu'un d'autre a nommé. Les noms des lieux, des bâtiments et des infrastructures s'imposent aux habitants à chaque déplacement sans qu'ils aient à les choisir. Un Québec souverain aurait à décider, dès les premiers jours, ce qu'il fait de la couche de significations que deux régimes successifs ont déposée sur son territoire : qu'est-ce que cette couche contient, combien coûte-t-il de la retirer, et quels symboles mettre à sa place ?

Le géographe Yi-Fu Tuan a établi que l'espace devient un lieu dès qu'on y attache de la valeur et de la mémoire. Un pont n'est pas qu'un ouvrage de béton : c'est un point de repère chargé du nom qu'on lui a donné. Si ce nom appartient à une autre histoire que la vôtre, il ancre l'habitant dans une mémoire qui n'est pas la sienne. Cette théorie de l'ancrage territorial tire de ce constat une conclusion directe : l'attachement à un lieu se construit par la répétition, le récit et la dénomination. Fanon l'a formulé sous l'angle du pouvoir : « *Il ne suffit pas au colon de limiter physiquement, c'est-à-dire à l'aide de sa police et de sa gendarmerie, l'espace du colonisé.* » -- Frantz Fanon, *Les Damnés de la Terre*, La Découverte (1961).

La Commission de toponymie du Québec gère plus de 268 000 noms officiels, incluant les noms de voies de communication. Les noms d'origine française y représentent 72 % de la nomenclature ; les francophones constituent 82 % de la population. **Cet écart de dix points se concentre sur les infrastructures les plus visibles.** En 2011, Ottawa avait désigné 190 lieux historiques nationaux sur le territoire québécois, dont 30 administrés directement par Parcs Canada. L'aéroport de Montréal a été rebaptisé Pierre-Elliott-Trudeau en 2004 par décret fédéral sans consultation provinciale, et des décennies plus tard, une large partie des Montréalais l'appellent encore « Dorval ». En additionnant les bureaux de poste patrimoniaux, les manèges militaires et les édifices fédéraux dispersés en région, le nombre d'entités nominatives sous juridiction fédérale sur le territoire québécois méridional dépasse 500. La racine « Victoria » apparaît dans des dizaines de toponymes québécois ; le mot « Royal » irrigue une vingtaine de désignations dans la seule région de Montréal. Accumulés, ces noms forment un bruit de fond identitaire permanent que l'habitant reçoit sans l'avoir sollicité.

La renomination devrait être confiée à un Commissariat à la refondation toponymique, institution temporaire dont le mandat serait borné : produire un inventaire, établir des critères, coordonner les mises à jour, se dissoudre. Le critère de remplacement serait simple : un nom est remplacé s'il réfère exclusivement à un pouvoir politique extérieur au Québec. Le nom de substitution serait choisi par ordre de priorité, d'abord le nom autochtone précolonial documenté, ensuite une figure de l'histoire québécoise sous-représentée dans la toponymie actuelle. Chaque communauté locale soumettrait ses propositions dans un délai fixé ; le commissariat trancherait et publierait les résultats dans un registre public. Chaque changement de nom déclencherait une mise à jour automatique dans le Registre foncier provincial, le registre qui sert de base à chaque acte notarié et chaque titre de propriété. Sur un système entièrement informatisé, cette opération n'a pas de coût marginal significatif.

La signalisation physique se chiffre autrement. Une enseigne de rue coûte entre 150 et 400 dollars ; un panneau autoroutier, entre 1 500 et 6 000 dollars. En estimant à 2 000 le nombre de cas prioritaires sur le réseau public québécois, le remplacement se situerait entre 5 et 15 millions de dollars. Le gouvernement fédéral perçoit chaque année environ 96,5 milliards en revenus fiscaux prélevés au Québec et en retourne 29,3 milliards sous forme de transferts directs, soit un solde net négatif (perte) de 67 milliards par année. Quinze millions de dollars en signalisation représente ce que ce déséquilibre produit en moins de trois heures.

Ce que le sol dit par ses noms, l'État le répète par ses symboles. Le drapeau, les armoiries, la devise et la fête nationale sont les signes qu'un citoyen reçoit avant de lire une loi ou d'entrer dans un tribunal, une couche d'identité imposée par l'environnement avant tout choix conscient.

Le fleurdelisé est le symbole le mieux installé. Hissé sur la tour du Parlement le 21 janvier 1948 par décret de Duplessis, sans débat parlementaire, il a été classé en 2001 au troisième rang parmi les 72 drapeaux des États américains, provinces et territoires canadiens par l'Association nord-américaine de vexillologie, pour sa simplicité et son originalité. Un Québec souverain n'aurait pas à le modifier. Reconnu et fonctionnel à l'international, son statut passerait de drapeau provincial à drapeau d'État souverain, avec le protocole cérémoniel qui s'y rattache.



Les armoiries posent un problème plus direct. Adoptées en 1939, elles se divisent en trois registres superposés : trois fleurs de lys pour le régime français, un léopard pour le régime britannique, un rameau d'érable pour la Confédération, le tout surmonté d'une couronne des Tudor retirée en janvier 2026 par le gouvernement Legault. Lues de haut en bas, elles racontent trois régimes de tutelle successive, aucun desquels n'est un État québécois souverain. Le retrait de la couronne est un geste juste mais techniquement incomplet : toute modification de jure requiert encore l'approbation de l'Autorité héraldique du Canada. Pour corriger l'image de soi, le Québec provincial doit demander la permission de l'ordre qu'il cherche à effacer. Un Québec souverain serait sa propre autorité héraldique. Des armoiries refondues conserveraient les trois fleurs de lys, présentes sur le territoire depuis que Cartier a planté une croix portant les armoiries de France en 1534, tout en remplaçant le léopard et la feuille d'érable par des éléments du territoire : le Saint-Laurent, des motifs issus des nations autochtones signataires de traités, la forêt boréale.

En 1977, le gouvernement Lévesque a proclamé le 24 juin fête nationale du Québec, officialisée par loi en 1978, en la sécularisant pour en faire la fête de tous les Québécois quelle que soit leur origine. Cette décision a rendu à la Saint-Jean sa nature première : fête du solstice d'été célébrée depuis des millénaires à travers le monde, que l'Église catholique avait récupérée comme fête patronale des Canadiens français. Un Québec souverain inscrirait ce statut dans sa constitution, conférant au 24 juin le protocole d'une fête nationale d'État reconnu sur la scène internationale. C'est sur ce même territoire symbolique que se pose la question de l'hymne.

Gens du pays, interprétée pour la première fois le 20 juin 1975 par Gilles Vigneault, Louise Forestier et Yvon Deschamps devant 150 000 personnes sur le mont Royal, fonctionne depuis un demi-siècle comme hymne national de facto sans avoir été officialisée. Un hymne d'État est un signal sonore diffusé lors des cérémonies officielles, des compétitions sportives et des assemblées parlementaires, répété au point de devenir un réflexe collectif. *Gens du pays* possède ce capital émotionnel, mais sa structure de valse la rend peu adaptée aux protocoles cérémoniels qui requièrent brièveté et solennité. Un Québec souverain aurait à trancher : officialiser *Gens du pays* telle quelle, ou commissionner un hymne institutionnel qui en prolonge l'esprit et ferait de l'œuvre de Vigneault la source d'une tradition plutôt que son terminus.

De la fête et de l'hymne, on arrive à la devise, le symbole le plus concentré, celui qui tient en trois mots sur chaque document officiel. « *Je me souviens* » a été gravée sur la façade du Parlement en 1883 par l'architecte Eugène-Étienne Taché pour résumer la fidélité à la mémoire collective. L'historien Mason Wade écrit en 1955 : « *Quand le Canadien-français dit "Je me souviens", il se rappelle non seulement l'époque de la Nouvelle-France, mais également le fait qu'il appartient à un peuple conquis.* » -- Mason Wade, *The French Canadians*, Macmillan (1955). Dumont a nommé « *l'hiver de la survivance* » la période pendant laquelle la nation canadienne-française s'est maintenue non en construisant un État, mais en préservant une culture menacée, articulée autour de la religion, de la langue et de la famille. « *Je me souviens* » est la devise de cet hiver-là : la mémoire comme bouclier, l'identité comme conservation. Un Québec souverain pourrait la conserver comme formule patrimoniale tout en lui substituant, sur les documents officiels, une devise tournée vers l'exercice de la souveraineté. « *Maîtres chez nous* », programme politique de Jean Lesage dans les années 1960, a déjà prouvé sa capacité à orienter l'action collective. Sur un passeport, la différence entre « *je me souviens* » et « *maîtres chez nous* » n'est pas esthétique : ce sont deux états différents de la conscience politique de celui qui tient le document.

Ce document représente le coût tangible de la transition symbolique. Un passeport souverain devrait être produit *ex nihilo* : nouveau format, nouveau graphisme, nouvelles puces biométriques conformes aux standards de l'OACI. Le coût de fabrication se situe entre 30 et 50 dollars l'unité. Avec 4,4 millions de Québécois adultes détenteurs potentiels, le coût de production brut se situerait entre 130 et 220 millions de dollars sur un premier cycle de dix ans, soit moins de 0,2% du budget annuel de l'État québécois. La refonte des permis de conduire, des cartes d'assurance maladie et des sceaux notariaux s'inscrirait dans des cycles de renouvellement déjà planifiés ; le surcoût marginal se réduit à quelques millions en conception et certification.

La toponymie et les symboles d'État forment un seul système : les noms agissent à l'échelle du territoire par les déplacements quotidiens, les symboles agissent à l'échelle du document et de la cérémonie. Ensemble, ils définissent ce qu'un habitant reçoit de son environnement politique avant tout discours et avant toute loi. Refaire les noms et les symboles n'est pas un projet culturel à reporter après la stabilisation des institutions. C'est l'une des premières décisions d'un État qui entend exister pleinement sur son propre territoire.

Louis-Martin Carrière